

METTRE EN PLACE DES SOCLES DE PROTECTION SOCIALE UNIS DANS L'ACTION

ENSEMBLE, CHANGEONS LA VIE DE MILLIONS DE PERSONNES EN INSCRIVANT LES DROITS A LA PROTECTION SOCIALE DANS LA LEGISLATION

DES CADRES JURIDIQUES SOLIDES: PRÉREQUIS À UNE EXTENSION EFFICACE DE LA PROTECTION SOCIALE

À l'heure actuelle, seuls 23 pour cent de la population mondiale ont accès à une sécurité sociale complète, et 5 milliards de personnes sont ainsi privés d'une protection adaptée contre les risques de la vie. Les normes de sécurité sociale de l'OIT décrivent en quoi consiste le droit fondamental à la sécurité sociale et fournissent des orientations détaillées pour le développement de systèmes complets de sécurité sociale dans tous les pays du monde. La dernière norme de sécurité sociale, la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, a été adoptée comme une plateforme d'harmonisation visant à guider les interventions coordonnées sur la protection sociale à l'échelle mondiale, régionale et nationale. L'ancrage des droits à la protection sociale dans la législation nationale est fondamental pour assurer le droit fondamental à la sécurité sociale. Qu'un pays cherche à mettre en place de nouveaux programmes ou à étendre des programmes existants, le développement d'un cadre juridique permet de traduire la vision nationale de la protection sociale en droits et obligations. Il est ainsi possible de garantir la stabilité et la prévisibilité d'un système de protection sociale.

LA POSSIBILITE D'OBTENIR DES RESULTATS PAR L'UNITE D'ACTION DES NATIONS UNIE

L'OIT et les autres agences de l'ONU ont reçu pour mandat de créer et d'étendre les socles de protection sociale (SPS) nationaux dans le cadre de systèmes complets de sécurité sociale. Les cadres juridiques solides sont un facteur clé de cet effort. La collaboration de tous les principaux ministères concernés (développement social, travail, santé, éducation, finance, entre autres) et l'appui des agences des Nations Unies pertinentes (OIT, UNICEF, PNUD, OMS, FNUAP, UNAIDS, UNESCO, ONU Femmes, PAM, FAO, etc.) sont nécessaires à la constitution d'un système de sécurité sociale coordonné et efficace. L'élaboration de cadres juridiques de protection sociale donne la possibilité d'obtenir des résultats par l'unité d'action des Nations Unies. Les résultats positifs obtenus « unis dans l'action » des Nations Unies faciliteront l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

UNE APPROCHE EN CINQ ETAPES

1. Elaboration de politiques – Au cours du processus participatif d'élaboration des politiques, les acteurs pertinentes discutent des politiques de protection.



sociale et, après compromis et accords, décident des objectifs et des résultats attendus des politiques

2. Etudes de faisabilité et d'impacts – Même une législation bien rédigée peut échouer au regard de ses objectifs du fait de contraintes juridiques, institutionnelles et financières. Des études préalables, et notamment des examens juridiques, des exercices d'évaluation des coûts et des études de faisabilité institutionnelle, peuvent combler ces lacunes et assurer la réussite de la mise en œuvre à court et à long terme.

3. Rédaction juridique – L'objectif global est de convertir les politiques de sécurité sociale et d'ancrer les programmes existants dans des textes juridiques cohérents définissant les droits et obligations sous-jacents, d'une façon lisible et facilement exploitable. Cela fait suite à un processus récurrent de formulation, de rédaction et de révision.

4. Adoption – La législation doit être adoptée formellement, conformément aux processus et pratiques nationaux applicables, en recourant pleinement aux consultations.

5. Mise en œuvre – Une fois adoptées, les lois sur la sécurité sociale doivent être activement mises en œuvre à l'aide de différentes méthodes et approches. Le cadre juridique établit la structure de gouvernance et formule des règles d'administration durable et responsable des systèmes de sécurité sociale. Il définit également les procédures et mécanismes de réalisation des prestations et services.

DU DROIT DE L'ASSURANCE SOCIALE AU VIET NAM

Le 21 novembre 2014, l'Assemblée nationale du Viet Nam a voté des réformes de la Loi sur l'assurance sociale qui forgeront la carte juridique de la sécurité sociale du pays. Cette réforme globale de l'assurance sociale vise à augmenter le nombre de cotisants des secteurs formel et informel; à améliorer la conformité des employeurs et employés; à développer un modèle moderne d'administration de l'assurance sociale; et enfin, à garantir la viabilité financière du système. Ce projet a été financé par le Fonds du programme «Unis dans l'action» des Nations Unies et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec la participation du PNUD et du FNUAP.

« Avec pour objectif de concrétiser le droit de tous les citoyens à la protection sociale, le Viet Nam a amélioré progressivement son cadre juridique de la protection sociale. Au cours du processus d'amendement de la Loi sur l'assurance sociale en 2014, le Comité en charge des Affaires sociales a consulté des experts de l'OIT pour formuler des politiques d'assurance basées sur des principes et normes internationaux et modernes de protection sociale. L'expérience de l'OIT a été pour le Viet Nam une référence précieuse pour le développement et l'amélioration de son système d'assurance sociale, et pour contribuer à un meilleur accès et un meilleur recours aux politiques de protection sociale améliorées.

- M. Bui Sy Loi, Vice-président du Comité des affaires sociales de l'Assemblée nationale

« Nous apprécions grandement les contributions actives apportées par l'OIT en matière d'expertise technique au cours de l'élaboration de la Loi sur l'assurance sociale en 2014. Plus particulièrement, les résultats de l'évaluation actuarielle du fonds de sécurité sociale du Viet Nam ont jeté les bases de la réforme du système d'assurance sociale au Viet Nam, cette dernière ayant pour but de stabiliser et de pérenniser financièrement le fonds. L'analyse, les recommandations et les commentaires précis de l'OIT sur l'ébauche de la Loi sur l'assurance sociale ont donné lieu à des modifications importantes [de la Loi] afin d'étendre la couverture d'assurance sociale, d'assurer l'équité du rapport cotisations/prestations pour les travailleurs des différents secteurs économiques, et d'améliorer les prestations.

- Mme Tran Thi Thuy Nga, Directrice du Département d'assurance sociale

DU DROIT A LA REALITE GRACE A VOTRE SOUTIEN

L'OIT et ses partenaires de l'ONU ont une grande expérience dans l'unité d'action et dans l'appui aux pays afin d'étendre la protection sociale. Avec votre aide, nous pouvons contribuer à concrétiser les droits à la sécurité sociale d'un nombre croissant de personnes dans de nouveaux pays, et de réaliser les ODD. Vous pouvez nous aider à:

- Renforcer les capacités des mandants tripartites et des autres acteurs pertinents afin de consolider les consultations et d'aligner les objectifs de réforme juridique sur les contextes politiques, économiques et sociaux et sur les normes internationales.

100 000 USD par pays

- Entreprendre les études juridiques, de faisabilité, et d'impacts nécessaires pour assurer la mise en œuvre durable des réformes juridiques.

120 000 USD par pays

- Renforcer les capacités des unités en charge de la rédaction des lois pour assurer une législation de la sécurité sociale solide qui conduira à une mise en œuvre fructueuse.

100 000 USD par pays

- Renforcer les capacités des agences et organismes chargés de la mise en œuvre des lois sur la sécurité sociale.

80 000 USD par pays

- Développer un guide pratique de rédaction d'une législation de la sécurité sociale en étroite partenariat avec les initiatives en cours dans les pays.

150 000 USD pour 3 ans

- Améliorer l'application et l'appui à la ratification des normes de l'OIT sur la sécurité sociale

200 000 USD pour 3 ans

A L'ECOUTE DE VOS AMBITIONS

En tant que donateur, vous recevrez des rapports réguliers détaillant les progrès effectués et vous avez accès aux activités du projet en cours et aux indicateurs de performance.

Pour discuter plus amplement de vos besoins et des façons dont vous pouvez promouvoir les droits à la sécurité sociale de millions de personnes, veuillez contacter:



Emmanuelle Saint-Pierre Guibault,

Coordnatrice des normes et legal services,
stpierre@ilo.org



Maya Stern-Plaza,

Spécialiste juridique,
stern-plaza@ilo.org

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE:



 <http://flagship.social-protection.org>